

ARRETE MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – CONCOURS DE PETANQUE

Le Maire de la commune de Saint-Albain,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande faite le 12 juin 2026 par Monsieur Christian ROUZEAU, Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Albain, qui souhaite organiser un concours de pétanque le samedi 27 juin 2026 sur la place des Sports et Loisirs ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ainsi que des usagers de la route dans le cadre de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 : Le samedi 27 juin 2026 de 9h00 à 23h00, la circulation des véhicules sera interdite rue des Ecoliers à hauteur de la place de la Mairie jusqu'à la place Rammersmatt.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la place des Sports et Loisirs.

Article 3 : Le matériel de signalisation sera mis en place par les organisateurs, et sous leur responsabilité.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Albain, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Tournus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Albain, le 15 juin 2026

Mis en ligne le 15/06/2026

Le Maire
Bruno DESMARIS

